



Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne

Commune de
Montredon-des-Corbières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°59-2024

Date de la convocation

Le 26 septembre 2024

Date de publication

08 OCT. 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 3

L'An deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt-six septembre deux mille vingt-quatre.

Présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, Mme Eugénie MULA DAMERON, M. Jean-Pierre MARTINEZ

Absents ayant donné procuration : M. Régis AIGOUY M. Maxime SAVY, Mme Agnès VILA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

Objet :

Finances – décision modificative N°2

Madame Lise Fournier informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régulariser le compte 4581 qui présente un solde de 4 722,32 euros.

Cette opération est achevée, il est donc nécessaire de l'apurer pour cela il faut faire un mandat au 1021/041 d'un montant de 4 722,32 euros et un titre au 4582/041 d'un montant de 4 722,32 euros.

<u>1021/041</u> D I	Dotations	+ 4 722,32 €
<u>4582/041</u> R I	Opérations Investissement sous mandat	+ 4 722,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
Le 03 octobre 2024.

Reçu en Préfecture le : 08 OCT. 2024

Certifié exécutoire par
M. Le Maire

Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.